

RÈGLES D'INSTALLATION

IL EST IMPORTANT DE SUIVRE CES RÈGLES LORS DE L'INSTALLATION D'UNE PORTE, D'UN CADRE OU D'UNE FENÊTRE D'ACIER AVEC RÉSISTANCE AU FEU.

RÈGLE #1

LA COTE INDIQUÉE SUR LES ÉTIQUETTES ULC N'EST VALIDE QUE LORSQUE LA PORTE COUPE-FEU EST ÉQUIPÉE DE QUINCAILLERIE ÉTIQUETÉE ULC ET INSTALLÉE DANS UN CADRE DE PORTE COUPE-FEU ÉTIQUETÉ ULC.

RÈGLE #2

SI LA PORTE COUPE-FEU OU LE CADRE DE LA PORTE COUPE-FEU COMPORTE UNE OUVERTURE VITRÉE, UNE IMPOSTE VITRÉE OU UNE BAIE-LATÉRALE VITRÉE, DU VERRE ARMÉ DE 1/4 POUCE DOIT ÊTRE UTILISÉ.

RÈGLE #3

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES D'INSTALLATION, CONSULTEZ LA BROCHURE "NFPA-80", NORME POUR LES PORTES ET FENÊTRES COUPE-FEU.